



BULLETIN D'ADHÉSION 2015

MAISON DES FEMMES 22

Nom et Prénom :

La **Maison des Femmes des Côtes d'Armor, MDF22**, est un collectif d'associations dont l'objectif est de regrouper les énergies, les intelligences et les moyens de diverses structures départementales à caractère féministe.

Afin de fédérer le plus largement possible tout en veillant à conserver son identité féministe, la MDF22 est constituée de deux collèges d'associations distinctes.

Le 1er collège regroupe les associations dont l'objet principal est la défense des droits des femmes et l'égalité

Le 2ème collège regroupe des associations, syndicats ou partis politiques dont la sensibilité féministe a permis la mise en place de dispositif en faveur de l'égalité hommes/femmes

La Maison Des Femmes se veut un lieu de vie, d'échanges, de culture et d'orientation. Une bibliothèque - centre de documentation animée par des bénévoles et une jeune en service civique a été mis en place à partir du fond du CIDFF enrichi de livres du Planning familial et d'achats de la MDF. L'accès est libre pendant les heures d'ouverture, l'adhésion à la MDF22 vous permet d'emprunter des ouvrages.

La MDF22, a décidé, afin de répondre aux demandes d'ami(e)s sensibles à la cause des femmes, d'ouvrir son adhésion.

Vous pouvez ainsi dès 2013 soutenir notre collectif en devenant membre de l'association à titre individuel.

Souscrivez en nous renvoyant le bulletin ci- dessous accompagné d'un chèque du montant de votre adhésion à l'ordre de LA MAISON DES FEMMES 22 à l'adresse suivante :

10 Boulevard Charner, 22000 SAINT BRIEUC

Membre de la MDF22 vous avez le droit d'emprunter auprès du centre de documentation.

Merci de votre soutien ! Bernadette VANDEN DRIESSCHE la Présidente.

MDF.22 Bulletin d'adhésion 2015

Prénom NOM _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél _____ email _____

Adhère à Maison Des Femmes. 22

Cotisation individuelle: 10 €

Soutien Maison des Femmes.22 : 10€ 0 - 20€ 0 - autre 0

chèque à Maison des Femmes.22 , 30 rue Brizeux 22000 Saint Brieuc

Signature _____



CHARTRE POUR LES MANIFESTATIONS LIEES A LA JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES DU 8 MARS

maisondesfemmes22@gmail.com

Les principes sur lesquels nous nous fondons sont les suivants :

- I. Notre action s'inscrit pleinement dans les orientations de la déclaration solennelle et de la plate forme adoptées lors de la 5^{ème} Conférence Mondiale sur les femmes, organisée par l'ONU à Pékin en 1995, qui réaffirment : « les droits des femmes sont partie intégrante et indivisible de tous les droits humains et des libertés fondamentales, dans l' esprit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des conventions internationales ».

L'Egalité entre les sexes est par ailleurs constamment inscrite dans le préambule de nos constitutions depuis 1946 et dans les textes juridiques de la République, tout comme la liberté, la laïcité et la mixité.

II. Ces principes impliquent nécessairement dans notre République laïque, la reconnaissance pour toutes les femmes :

- ▶ de la liberté de pensée, de conscience et de religion
- ▶ du libre exercice de la personnalité civile et civique
- ▶ du libre choix de leur sexualité, du droit à une procréation choisie et consentie, sans coercition ni violence
- ▶ du respect du droit à la contraception et à l'avortement conformément à la législation Française
- ▶ du droit à l'éducation
- ▶ de l'autonomie économique et financière notamment par le libre accès au travail.
- ▶ du respect de leur intégrité psychique et physique.

Toute association adhérant à cette charte, œuvre donc à promouvoir l'égalité des sexes en organisant des actions permettant de faire avancer les Droits des Femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'élimination des violences faites aux femmes.